

# BULLETIN

DU

## COMICE AGRICOLE CENTRAL

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

---

ANNÉE 1895. — JUILLET.

---

---

### TRAVAUX DU COMICE.

---

LA QUESTION MONÉTAIRE ET SES RELATIONS AVEC LA  
SITUATION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

PAR M. LÉON BUREAU.

---

MESSIEURS ,

La question que je me propose de traiter devant vous n'était guère sortie, jusqu'à ces derniers temps, du domaine réservé des spécialistes, si ce n'est, peut être, pour occuper quelques penseurs. Aujourd'hui, elle a déjà franchi le seuil des Assemblées parlementaires.

Vous vous souvenez qu'en février dernier, M. Ribot, Président du Conseil, aux applaudissements presque unanimes de la Chambre des Députés, a déclaré que le moment lui semblait venu « de prendre des mesures pour combattre les effets désastreux de la crise monétaire. »

Presque à la même date, au Reichstag, le Chancelier

de l'Empire d'Allemagne s'associait publiquement à l'idée d'une Conférence dont le but serait « d'étudier les moyens d'opérer la réhabilitation de l'argent. »

Quelques jours plus tard, en Angleterre, la Chambre des Communes, sur la proposition de l'un de ses membres, M. Everett, votait à l'unanimité la proposition suivante : « La Chambre s'associe de tout cœur aux opinions émises » par le Gouvernement de la France, ainsi que par le » Gouvernement et le Parlement de l'Allemagne, en vue de » remédier aux inconvénients si graves qui résultent de la » démonétisation de l'argent. »

Les Etats-Unis d'Amérique sont d'accord avec le Gouvernement français et la Chambre des Députés, avec le Gouvernement et le Parlement allemands, avec la Chambre des Communes anglaise, pour reconnaître *que la divergence dans la valeur relative de l'or et de l'argent est un mal croissant, et qu'il faut prendre des mesures pour arrêter ce mal.*

Le bimétallisme est dans l'air.

La France avec l'Union latine, l'Allemagne et les Etats-Unis, adoptant la frappe libre de l'argent, et l'Angleterre lui rouvrant ses hôtels des monnaies de l'Inde, suffiraient pour le rétablir.

Le moment est donc venu d'étudier sérieusement cette question, dont l'opinion publique ne tardera pas à s'émouvoir à son tour.

Vous m'avez prié de vous l'exposer. Je réponds, Messieurs, bien volontiers à votre appel et je vous apporte toute ma bonne volonté, sans m'abuser cependant au point de croire qu'elle sera suffisante pour triompher de toutes les difficultés du sujet.

Sous l'ancien régime, en France comme dans toute l'Europe,

vous savez, Messieurs, que le Prince avait seul le droit de battre monnaie. Il avait seul le droit d'en régler l'abondance et d'en fixer la valeur. Quelques-uns en ont abusé et l'histoire a été, pour eux, justement sévère.

La valeur relative de l'or et de l'argent résultait de la tradition, corrigée par l'abondance alternative de la production de l'un ou de l'autre métal, et par l'arbitraire plus ou moins intéressé du pouvoir.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on donnait, en Espagne et en Portugal, 16 livres d'argent pour une livre d'or; presque partout, c'était 15 livres; en France, nous n'en donnions que  $14 \frac{5}{8}$ . Cette disproportion favorisait l'agiotage. Pour le faire cesser, Calonne, contrôleur général des finances, entreprit, en 1785, la refonte des monnaies d'or, en adoptant pour rapport de l'or à l'argent 1 à  $15 \frac{1}{2}$ , proportion qui fut toujours conservée.

Mais ce n'est qu'en 1803 qu'a été réellement fondé notre régime monétaire, qui ne consistait pas seulement dans le *rapport fixe*, mais encore dans la *frappe libre* de l'argent et de l'or.

La loi de germinal an XI (1803) ne s'est pas bornée, en effet, à confirmer que  $15 \frac{1}{2}$  kilogr. d'argent équivalaient, avec plein pouvoir payant, à 1 kilogr. d'or; mais, de plus, elle a décidé que tout possesseur de  $15 \frac{1}{2}$  kilogr. d'argent pouvait aller à la Monnaie les faire convertir en 620 écus de 5 fr., valant 3,100 fr., de même que tout possesseur d'un kilogramme d'or pouvait le faire convertir en 155 louis valant aussi 3,100 fr.

Ce régime de la *frappe libre* de l'or et de l'argent a duré jusqu'au 7 septembre 1873, époque à laquelle la *frappe de l'argent* a été limitée à 40,000 écus par jour, puis, quelques années plus tard, complètement suspendue.

Voyons d'abord sous quelles influences ces décisions ont

été prises, et nous verrons ensuite de quelles conséquences elles ont été suivies.

\* \*

En 1867, à l'occasion de l'Exposition universelle, on réunit à Paris un certain nombre d'hommes politiques et de spécialistes en *Conférence monétaire internationale*.

Les économistes officiels, qui avaient préparé l'évolution libre-échangiste de 1860, considéraient que le corollaire naturel et indispensable de la suppression des barrières douanières, devait être l'unité métallique de la monnaie de tous les peuples.

D'ailleurs, Locke n'avait-il pas dit, il y avait bientôt deux siècles, qu'« il ne peut y avoir qu'une seule commune » mesure des valeurs » ?

On conçoit combien cet aphorisme, sous sa forme nette et concise, devait plaire à des hommes qui aiment les abstractions et qu'importunent souvent les faits.

La *Loi de Locke* triompha, et la Conférence émit un vote en faveur de l'adoption d'un seul métal monétaire : l'étalon d'or unique et universel.

C'était un vœu platonique, à la réalisation duquel on ne pouvait donner, ni même entrevoir aucune suite possible, mais il fut néfaste.

Des savants allemands assistaient à la Conférence. Bonne note fut prise par eux de l'état d'esprit des économistes français et de ce qu'on interpréta comme l'intention de la France. A dater de ce jour, on se dit en Allemagne : « La » France va démonétiser sa monnaie d'argent; tâchons de » prendre les devants, » et l'on vécut sous l'influence de cette idée fixe jusqu'en 1870.

La guerre éclata. Le sort des armes tourna en faveur de nos ennemis, leur offrant ainsi une occasion unique de

réaliser leur rêve. Ils n'y manquèrent pas, et la rançon de cinq milliards fut calculée de telle façon, qu'elle devait comprendre, en outre d'une indemnité de guerre proprement dite, la somme que les savants de la Conférence de 1867 avaient jugée nécessaire pour inaugurer, dans le nouvel Empire, le régime de l'étalon d'or.

Mais la démonétisation de l'argent exigeait une opération double.

Il fallait, premièrement, remplacer la monnaie d'argent par de la monnaie d'or, ce qui fut fait sans peine, grâce à l'or français, et secondement, se défaire de l'argent démonétisé en lui trouvant un débouché. Il était tout indiqué : les thalers, fondus en lingots, furent acheminés sur les hôtels des monnaies de l'Union latine.

Dès 1873, la frappe des écus de 5 fr. passa, à Bruxelles, de 10 millions de francs qu'elle avait atteint en 1872, à 112 millions de francs. A Paris, elle décupla : de 25 millions de francs, en 1872, elle monta l'année suivante à 250 millions de francs.

Dans les dix-huit mois qui suivirent la démonétisation de ses thalers, l'Allemagne s'était débarrassée d'un demi-milliard d'argent, et l'avait converti en un demi-milliard d'or aux dépens de la Belgique et de la France.

L'Union latine se réunit alors en Conférence, au mois de janvier 1874, et pour arrêter cet exode de l'or, elle suspendit provisoirement la frappe de l'argent.

Cette résolution, qui entrava très sérieusement l'opération allemande, fut suivie, le 5 novembre 1878, de la suspension complète de la frappe des écus d'argent.

Après ces préliminaires, qui m'ont semblé nécessaires, j'aborde directement mon sujet, dans lequel je débiterai par préciser, dans les limites de ce que permet une exposition sommaire, ce qu'on entend par le change, — puisque c'est

le change qui produit les phénomènes économiques dont nous devons nous occuper.

On appelle change, la perte que subit un débiteur, ou le bénéfice qu'il réalise, lorsqu'il doit acquitter une dette hors du lieu de sa résidence.

Cette perte ou ce profit, cet écart entre la somme due et la dépense faite pour la payer, sont produits par plusieurs causes dont les principales sont :

- 1° La balance commerciale des deux pays contractants ;
- 2° La discordance de leur régime monétaire.

Il va sans dire que la balance commerciale entre deux pays ne se borne plus aujourd'hui à la différence entre la valeur des marchandises échangées ; mais qu'il faut y joindre encore les soldes auxquels donnent lieu les opérations de Bourse et les coupons à encaisser pour emprunts contractés par l'un des deux pays dans le pays voisin.

A l'intérieur d'un même pays, il n'y a généralement pas de change.

En France, par exemple, la facilité avec laquelle circule le numéraire sous la forme de billets de banque empêche tout déséquilibre d'exister, sous une forme tant soit peu durable, dans les transactions de deux centres commerciaux, et l'identité de la monnaie en usage partout ne peut laisser place à aucune différence.

Cependant, tout solde débiteur impossible à régler par une balance de compte, ou que, pour des motifs quelconques, on ne peut pas régler en billets de banque — par exemple, si le créancier a besoin d'espèces métalliques — entraîne, en dernière analyse, le transport d'une somme de monnaie. Mais la Banque de France, par le fait de l'obligation qu'elle a de rembourser tous ses billets, à vue, se trouve obligée

de faire, à ses frais, le transport du numéraire nécessaire à toutes les transactions commerciales qui se règlent en France.

Il n'y a donc pas de change lorsque les contractants se servent d'une même monnaie, et que les transports d'espèces, en définitive, ne se font pas à leurs frais.

Entre deux pays qui n'ont pas même monnaie, mais qui ont *même métal monétaire* : l'Angleterre, la France, par exemple, la circulation est encore facile, bien qu'elle donne lieu à un change; nous allons voir comment et dans quelles limites.

Le métal monétaire étant le même, nous partirons de ce principe, à savoir : que deux pièces composées du même métal précieux ont une valeur proportionnelle à la quantité de métal fin qu'elles renferment.

Nous sommes donc conduits tout d'abord à rechercher le pair matériel des monnaies.

La monnaie française, pour les échanges internationaux, est la pièce de 20 fr., qui pèse 6<sup>g</sup>,452 au titre de 0,900. La monnaie anglaise est le Souverain qui pèse 7<sup>g</sup>,988 au titre de 0,916. Une simple règle de trois nous montrera que le Souverain vaut 25 fr. 22 c.

25 fr. 22 c., voilà donc le pair exact du Souverain anglais ou de la livre sterling, exprimé en francs. C'est ce qu'on appelle le pair du change entre la France et l'Angleterre.

Examinons maintenant comment se règlent les paiements entre Paris et Londres.

Le négociant de Paris qui a vendu des marchandises à Londres, crée un titre de créance, fait une traite sur son acheteur, et cette traite, il va la *vendre* dans Paris, à un banquier.

Le négociant parisien qui a, au contraire, acheté des marchandises à Londres, va aussi lui chez le banquier, *achète* une traite sur une banque de Londres, et l'expédie en paiement à son vendeur.

Si la *demande* des traites sur Londres, chez le banquier de Paris, se trouve, à un moment donné, précisément égale à l'*offre* qu'il a reçue de ces mêmes traites, le change s'établit au pair, ou, pour mieux dire, il n'y a pas de change. Mais si l'offre des traites dépasse la demande, le change baisse.

Si, ce qui est plus ordinaire, la demande de traites payables dans Londres excède l'offre, le banquier qui n'a pas assez de traites à vendre pour satisfaire tout le monde, en profite pour élever ses prix ; le change monte.

Il monte à 25 fr. 25 c., 25 fr. 30 c. la livre sterling. Il montera ainsi jusqu'au prix où le négociant français qui doit de l'argent à Londres, plutôt que de subir les exigences du banquier, trouvera plus économique de se libérer en envoyant du numéraire.

Or, comme le transport, l'assurance et les autres frais ne dépassent pas 0 fr. 12 c. pour la valeur d'un Souverain, il s'ensuit que le banquier ne peut pas faire payer la livre sterling plus de (25 fr. 22 c. + 0 fr. 12 c. =) 25 fr. 34 c., sous peine de voir son client lui échapper en expédiant en Angleterre des lingots ou des louis d'or.

Ce prix de 25 fr. 34 c. la livre sterling, est ce qu'on appelle le *gold point* d'exportation de l'or, de France en Angleterre. Pour que le change atteigne le gold-point d'importation de l'or anglais en France, il faudrait qu'il baissât à 25 fr. 12 c. la livre sterling.

Pour conclure, disons donc que le change entre deux pays ayant même métal monétaire, est absolument et uniquement fonction de la balance commerciale, et, de plus,

notons bien que ses oscillations sont nécessairement renfermées dans des limites assez étroites. Car la hausse et la baisse ne peuvent dépasser le prix du transport, dans un sens ou dans l'autre, du numéraire nécessaire pour payer la dette, ou du lingot de métal fin équivalent.

Et ceci est vrai pour les transactions entre tous pays ayant *même métal monétaire*, que ce soit l'or ou l'argent.

J'ajoute, par anticipation sûr ce que nous dirons plus tard, car je ne saurais trop appeler votre attention sur ce point ; j'ajoute, dis-je, que deux pays ayant simultanément deux métaux monétaires, l'or et l'argent — en admettant, bien entendu, qu'ils eussent adopté entre ces deux métaux le même rapport fixe, 1 à 15  $\frac{1}{2}$ , par exemple, — se trouveraient exactement, l'un par rapport à l'autre, dans la même situation que s'ils n'avaient qu'un seul métal, l'or ou l'argent. C'est l'évidence même.

C'est ce qui se passe actuellement sous nos yeux dans les Etats réunis par le pacte monétaire de l'Union latine : la France, la Belgique, l'Italie, la Suisse, où les écus de 5 fr. en argent et les pièces de 20 fr. en or circulent librement et indifféremment, avec plein pouvoir payant.

Nous allons voir maintenant quelle est aujourd'hui la signification du change entre deux pays ayant *deux métaux monétaires différents*, l'or et l'argent.

Les principaux changes en argent sont ceux de l'Inde, de l'Extrême-Orient et du Mexique.

Voyons l'Inde.

L'Inde exporte plus qu'elle n'importe. On y achète pour beaucoup plus cher de riz, de blé, etc., qu'on n'y vend de cotonnades, de quincaillerie, etc.

Aussi, déduction faite des sommes que l'Inde doit payer

en Europe pour les intérêts de sa dette d'Etat et de ses chemins de fer, les retraites de ses fonctionnaires, les dépenses diverses du Gouvernement dans la métropole, l'Europe reste devoir à l'Inde une somme importante, qui doit être réglée en numéraire, en monnaie rendue à Calcutta ou à Bombay.

On sait que la monnaie de l'Inde est la roupie, pièce d'argent qui pèse 11<sup>g</sup>,664 à un titre un peu plus élevé que celui de notre pièce de 5 fr. (0,916) et dont la valeur, au pair bimétallique du 15  $\frac{1}{2}$ , était de 2 fr. 38 c.

Avant 1873, époque à laquelle eut lieu la rupture du lien qui unissait l'argent à l'or, les différences avec l'Inde se réglaient sans plus de difficultés que celles entre Paris et Londres. La roupie se surpayait toujours un peu au-dessus de 2 fr. 38 c., parce que les remises sur l'Inde étaient toujours recherchées ; mais jamais le change ne pouvait excéder les 7 à 8 centimes par roupie qui représentaient les frais de transport et d'assurance du métal équivalent ; attendu que le débiteur avait toujours la ressource d'acheter sur le marché de Londres un lingot d'argent pesant autant de fois 11<sup>g</sup>,664 qu'il devait de roupies, et de l'envoyer monnayer à Bombay où on le convertissait, à très peu de frais, en numéraire ayant cours.

L'argent, remarquez-bien ceci, — *valait toujours le même prix* sur le marché de Londres, sauf de très légères différences.

Il valait toujours le même prix, parce que du moment qu'il était loisible au propriétaire de 1 kilogr. d'argent à 0,900, de le porter à la Monnaie de Paris ou de Bruxelles, et là, de le faire convertir en 40 écus de 5 fr. ayant plein pouvoir payant, il n'y avait aucune raison pour qu'il cédât son lingot au-dessous de 200 fr. (balance faite des frais de transport et d'assurance). Il ne pouvait pas non plus le

vendre davantage, l'acheteur ayant, de son côté, la faculté de se soustraire aux exigences du vendeur en prenant dans sa caisse 40 écus de 5 fr., en les jetant dans un creuset et en se procurant ainsi 1 kilog. d'argent au titre de 0,900 qui lui serait revenu à 200 fr. (plus les frais de l'opération).

Mais aujourd'hui, c'est différent. La frappe de l'argent a été complètement suspendue en Europe. Non seulement l'argent ne trouve plus preneur pour le monnayage, mais encore l'Allemagne, et plusieurs autres Etats entraînés par son exemple, ont fondu leur monnaie d'argent et l'ont jetée sur le marché ; si bien que le métal blanc, dont le stock a grossi à la fois de la production nouvelle et du métal répudié, ne trouvant plus de débouché que pour les usages industriels et pour l'Extrême-Orient, a subi une baisse énorme.

Ce n'est plus 2 fr. 38 c. qu'il a fallu payer, depuis 1873 et 1878, le métal nécessaire pour frapper une roupie ; mais c'est successivement 2 fr., 1 fr. 50 c. et puis 1 fr. 35 c. C'est une baisse de 43 %.

Pendant ce temps-là, la valeur des marchandises, évaluée en roupies, ne variait pas dans l'Inde d'une façon très sensible.

Il s'est donc produit, sous l'influence du change, le phénomène suivant, à savoir : que le débiteur anglais de 100,000 roupies, par exemple, qui eût été obligé, avant 1873, pour acquitter sa dette, de faire l'acquisition d'un lingot d'argent valant 238,000 fr., a pu se libérer au moyen de l'achat d'un lingot de même poids qui ne lui coûtait plus que 135,000 fr. et qui lui donnait droit à recevoir en échange la même quantité de blé ou de riz qu'il recevait au temps où le lingot d'argent lui coûtait 238,000 fr.

Dans de semblables conditions, la baisse du métal argent équivaut réellement à une *prime à l'importation* pour

l'acheteur européen. Elle aboutit à créer, dans les pays d'argent, un stimulant considérable pour l'agriculture dont les produits trouvent en Europe un débouché indéfini, à la faveur du bon marché produit par le change.

Mais que devient la situation de l'acheteur indien ? Ce dernier qui est obligé de payer au change de l'or, toujours apprécié davantage par rapport à sa monnaie d'argent, les marchandises fabriquées qu'il faisait venir d'Europe, a commencé d'abord par réduire ses achats, puis il a déserté nos marchés. Et comme les articles que l'Europe lui expédiait lui sont toujours nécessaires, il a construit des fabriques.

Il possède sur place le coton, qui est la matière première de l'article qui faisait l'objet de l'exportation principale de l'Angleterre. Il a la main-d'œuvre dans des conditions de bon marché qui sont, pour nous, invraisemblables. Pourquoi donc l'Indien resterait-il seulement agriculteur, et pourquoi ne deviendrait-il pas aussi industriel ? Il le devient, et les fabriques de Bombay ont déjà dépossédé, depuis plusieurs années, de la meilleure partie de leur clientèle orientale, les fabriques de Manchester.

Invasion de l'Europe par les produits agricoles de l'Inde, — abandon de l'industrie d'Europe par l'acheteur indien, — concurrence active à l'exportation du vieux monde faite, sur les marchés orientaux, par le fabricant asiatique, — telle est donc la conséquence qui, dès maintenant, se dégage de la dépréciation de l'argent produite par la disqualification du métal blanc comme métal monétaire, et par son exclusion du monnayage en Europe.

Nous allons voir tout-à-l'heure cette conséquence s'élargir, s'exercer sur un domaine plus vaste encore que l'Inde, et devenir pleine de menaces et de périls pour l'avenir.

Mais il nous faut d'abord examiner un instant une réper-

cussion singulière de la baisse du métal argent, phénomène qui semblait devoir être pour l'Empire des Indes l'ouverture d'une ère de prospérité sans exemple, puisqu'il tend à la fois à favoriser le développement agricole et à stimuler l'industrie.

Toute médaille a son revers, et le revers de celle de l'Inde, c'est sa dette européenne.

Nous avons dit tout-à-l'heure que l'Empire des Indes avait à payer en Angleterre, pour intérêts de ses emprunts d'Etat, chemins de fer, retraites de fonctionnaires rentrés dans la mère-patrie, etc., une somme annuelle considérable. Le chiffre de cette année est de 17 millions de livres, soit environ 425 millions de francs, et cette dette, l'Inde doit la payer en or.

Mais son Gouvernement ne perçoit des contribuables que de l'argent, leur seule monnaie, et il faut environ 29 millions de roupies, au cours actuel, pour faire l'équivalent de 425 millions de francs en or. Le Gouvernement de l'Inde envoie donc en Angleterre 29 millions de roupies, que celle-ci lui prend pour 425 millions d'or.

Cependant, avant 1873, sous le régime du pair bimétallique entretenu pendant trois quarts de siècle par la France, et détruit par l'Allemagne, ces 29 millions de roupies auraient acquitté une dette de 690 millions de francs.

L'Inde est donc arrivée, pour le service de sa dette, et par le seul fait du change, à subir une perte qui s'est élevée graduellement et qui atteint aujourd'hui le chiffre formidable de 265 millions de francs par an !

L'équilibre du budget de l'Empire des Indes est devenu impossible !

Pour rappeler dans ses caisses le précieux métal, qui possède aujourd'hui le privilège exclusif d'avoir valeur

libératoire en Europe, l'Inde, cédant au conseil d'économistes mal inspirés, a promulgué une loi, la loi du 26 juin 1893, aux termes de laquelle la frappe libre de l'argent est désormais suspendue à Calcutta et à Bombay. Le Gouvernement se réserve de délivrer lui-même des roupies, contre remise d'or, au change de 1 livre sterling contre 15 roupies.

C'était fixer à 1 l. st. 4 d., ou environ 1 fr. 70 c., la valeur légale de l'unité monétaire de l'Inde. C'était transformer la roupie en une sorte de monnaie à valeur conventionnelle, comme notre écu de 5 fr., et assimiler l'Inde, en résumé, à un pays monométalliste-or, avec une monnaie fiduciaire d'argent.

On aurait dû prévoir, ce semble, que l'Inde, devenue pays d'or pour ses relations extérieures, allait souffrir de tous les maux dont souffrent aujourd'hui les pays d'or.

En effet, cette mesure de la suspension de la frappe libre dans l'Inde a produit deux graves désordres dont nous souffrons en Europe, dont l'Inde souffre aussi, mais dont l'Extrême-Orient, le Japon et la Chine, profitent largement.

D'abord, la suspension de la frappe libre de l'argent dans l'Inde a amené une baisse énorme et subite du métal argent sur son grand marché, à Londres. On veut absolument que l'argent ne soit plus qu'une marchandise comme une autre; tout naturellement, elle baisse à mesure que l'on réduit le nombre de ses acheteurs.

Bref, de 40 pence l'once que valait encore l'argent en 1892, il est tombé à 30 pence, soit de 25 %. La seule promulgation de la loi indienne de suspension de la frappe libre l'avait fait tomber, du jour au lendemain, de 40 % !

Mais voici bien une autre conséquence, car dans cette question immense de l'économie monétaire, tout changement se traduit par des contre-coups étranges.

Il existe, vous le savez, entre l'Inde et l'Extrême-Orient des relations d'affaires d'une certaine importance.

Au temps où la frappe de l'argent était libre dans l'Inde, comme elle l'est, virtuellement du moins, en Extrême-Orient, il n'y avait pas plus de change entre ces pays que nous n'en avons aujourd'hui entre la France et l'Angleterre, attendu qu'ils avaient *même métal monétaire*.

La monnaie courante, dans les mers de Chine, est la piastre d'argent, que les Japonais appellent *yen* et dont 100 ont à peu près la valeur intrinsèque de 220 roupies.

Les dettes réciproques se soldaient, en définitive, par l'envoi, dans un sens ou dans l'autre, de 100 piastres ou de 220 roupies, ou d'un lingot d'argent du poids de 100 piastres ou de 220 roupies qui est, en métal fin, sensiblement le même.

Mais aujourd'hui c'est autre chose. La valeur intrinsèque de la roupie ayant continué à baisser depuis que le Gouvernement indien l'a investie d'une valeur fixe légale par rapport à l'or (elle a baissé de 20 %), entre l'Inde d'un côté, le Japon et la Chine de l'autre, il s'est établi un change.

Le marchand extrême-oriental, qui ne peut plus régler ses différences avec l'Inde qu'en or, à raison de 1 livre sterling d'or pour 15 roupies, se trouve, vis-à-vis de son collègue indien, dans la situation du négociant d'un pays d'argent vis-à-vis d'un pays d'or; c'est-à-dire que le change constitue une différence à *son détriment* quand il achète, à *son profit* quand il vend. D'où cette conséquence, d'un ralentissement dans les expéditions de l'Inde vers les mers de Chine, et de l'infiltration progressive aux Indes de produits naturels ou fabriqués chinois et japonais, qui n'y pénétraient pas jusque-là.

Cette situation a paru tellement grave au Gouvernement

que, depuis le mois de décembre 1894, les Indes anglaises ont cru devoir inaugurer le régime des droits protecteurs.

« Si un pays neuf comme l'Inde, jouissant d'éléments de production extrêmement puissants et exempt des préoccupations sociales qui pèsent sur notre vieux monde, se voit, au premier indice de variation de valeur de son étalon monétaire, obligé de recourir à des moyens de défense pour protéger son industrie nationale, comment peut-on espérer que nos pays d'Europe, placés dans des conditions économiques bien moins favorables et qui ont à subir, avec les pays à étalon d'argent, des variations de change s'élevant à 50 %, puissent soutenir la lutte contre la concurrence asiatique ! » (1)

Je viens de parler d'écarts dans le change s'élevant actuellement jusqu'à 50 % dans les transactions entre les pays d'or et les pays à étalon d'argent.

C'est bien autre chose encore entre les pays d'or et ceux que l'on peut appeler, à proprement parler, les *pays à finances avariées*, et dont la République Argentine nous offre, depuis plusieurs années, un frappant exemple.

A Buenos-Ayres, pays d'or pour l'étalon monétaire, mais en réalité pays à papier-monnaie, la monnaie métallique est le *peso d'or*, qui vaut (ou plutôt vaudrait s'il existait ailleurs que dans les caves de quelques banques) 5 fr. Mais la monnaie réelle, la seule qui paraisse dans les transactions quotidiennes, est le peso-papier, qui a été déprécié par la trop grande abondance des émissions successives, au point qu'il en faut 350 aujourd'hui pour faire 100 pesos ou piastres d'or.

Cela constitue donc une prime de 250 % dont jouit l'or par rapport à la monnaie courante.

(1) *La Réforme Economique*, 2 juin 1895.

Si tous les prix, à Buenos-Ayres, avaient monté à mesure que le change montait, ils n'auraient point varié pour l'acheteur européen.

Que m'importerait, en effet, d'obtenir un bénéfice de 50 % sur le change, si je devais le perdre en payant 50 % plus cher l'objet que je veux acheter.

Mais il s'en faut de beaucoup que les prix cotés en monnaie-papier aient monté proportionnellement au change. Le change monte, et les prix ne le suivent que de loin dans sa marche ascendante; si bien que chaque augmentation de change qui vient aggraver encore le déséquilibre entre la piastre-papier et la piastre d'or équivaut presque entièrement à une *baisse de prix* de la marchandise lorsqu'elle est évaluée pour l'exportation, c'est-à-dire *en or*.

Chaque nouvelle *avarie* dans les finances argentines se traduit donc, en résumé, pour le spéculateur européen, par un incitant à acheter à mesure que sa monnaie est de plus en plus *appréciée*, et par une invitation nouvelle à introduire en Europe des marchandises qu'elle produit déjà en abondance (graines de lin, maïs, laine, blé), qui viennent écraser nos marchés. Elle se traduit, en même temps, pour le sujet argentin, par une obligation de donner toujours plus de piastres-papier pour payer les marchandises d'Europe dont il se fait besoin, qu'on ne lui vend qu'au cours de l'or; c'est, par conséquent, comme une sorte de droit protecteur pour l'industrie argentine, droit progressif qui s'élève automatiquement avec le change et qui met à l'importation de nos produits fabriqués dans ce pays un obstacle à peu près infranchissable (1).

(1) Pendant que ces lignes étaient à l'impression, nous recevions les derniers renseignements statistiques publiés par le Gouvernement de la République Argentine.

Pendant le 1<sup>er</sup> trimestre de 1895, les exportations ont encore augmenté de

Pour nous défendre contre cette invasion des produits agricoles d'outre-mer (les produits industriels ne tarderont pas à les suivre) ; pour nous défendre, dis-je, contre cette concurrence qui déprime nos cours, au point de les faire descendre souvent au-dessous du prix qui représente les *charges supportées* et la *dépense faite* par le producteur, nous élevons la barrière des droits protecteurs, et nous avons cent fois raison.

Mais comment nous y prenons-nous pour dresser cette barrière, et comment avons-nous organisé jusqu'ici notre défense ?

Dans l'Inde, notre billet de banque de 100 fr. vaut 172 fr. ; à Buenos-Ayres, il vaut 349 fr. Voilà donc deux concurrents de notre agriculture qui trouvent, pour nous combattre, dans le seul fait du change, deux armes d'une valeur

374,000 piastres, en valeur, mais dans une proportion beaucoup plus grande en quantité. Cette augmentation porte sur les céréales et sur le bétail sur pied. Les importations d'Europe ont, au contraire, diminué, dans ce seul trimestre, de plus de 25 millions de francs ; la France y perd, pour sa part, plus de 5 millions de francs portant sur les vins, les tissus de laine et de coton, la cristallerie, les confections. Les spécialités pharmaceutiques et la parfumerie sont les seuls de nos produits dont le chiffre se maintient.

La population de la République Argentine profite largement de l'essor de son agriculture et de son industrie. Depuis le dernier recensement, la population a doublé dans la province de Santa-Fé, et la ville de Buenos-Ayres, de 550,000 habitants en 1892, a passé au chiffre de 660,000 ; soit une augmentation de 110,000 habitants en deux ans !

Il nous a semblé que ces faits récents méritaient d'être cités, car il est difficile de trouver un exemple plus clair de la situation vraiment paradoxale qui résulte pour l'Europe de la crise des changes. L'Europe est l'auteur de cette crise. En disqualifiant l'argent, elle a réduit à une quantité absolument insuffisante le numéraire ayant valeur libératoire internationale.

L'Europe, qui ne veut plus être payée qu'en or, est ruinée par la concurrence des pays qui n'ont pas d'or !

absolument différente : l'une représentée par une prime de 72 % en faveur de notre monnaie, et l'autre par une prime de 249 %.

Est-il admissible que nous ne leur opposions que la même défense ?

Ces armes continuent à grandir dans les mains de nos adversaires. Est-il raisonnable de ne leur opposer qu'une résistance calculée une fois pour toutes, et fixée *ne varietur* à un effort déterminé ?

Est-il possible, en un mot, de combattre avec efficacité, au moyen d'un droit fixe et invariable, des influences croissantes qui altèrent les prix d'une façon différente et qui les dénaturent d'une façon progressive ?

C'est évidemment impossible !

Nous admettons certainement bien que nos droits de douane n'ont pas été votés à la légère. Leur chiffre n'a pas été choisi au hasard. Il a été calculé en s'inspirant d'un principe, à savoir : « Qu'ils doivent équilibrer les différences entre les désavantages qui pèsent sur telle ou telle catégorie de marchandises en France, et les avantages dont cette même production bénéficie à l'étranger. »

Le principe était juste ; mais l'application du principe a-t-elle été judicieuse et comment s'y est-on pris pour établir l'équilibre ?

Dans un plateau de la balance, on a mis la France. Dans l'autre plateau, on a mis en bloc *l'étranger*. C'est-à-dire qu'après avoir constaté les divers tantièmes d'avantages dont jouit chaque pays pour la production du blé, par exemple, on a pris la moyenne arithmétique de tous ces tantièmes : soit  $x$  ; et, tranquillement, on a formulé sinon comme un axiôme incontestable, tout au moins comme une vérité approximative et pratique, que *l'étranger* produit du blé à  $x$  % de bénéfice sur les blés français.

X % a été ensuite traduit en un droit fixe, aux 100 kilogr., tarif universel, s'appliquant indifféremment à tout ce qui produit de blé en dehors de la France. Que ce soit avec 20 % ou avec 50 % d'avantages, peu importe ; tous les concurrents étaient fondus ensemble dans une grande moyenne, dans une vaste collectivité de convention, qu'on appelait *l'étranger*.

Que diriez-vous d'un médecin qui, après avoir passé la visite d'une salle d'hôpital et déterminé très consciencieusement le remède qui convient à chaque malade, imaginerait de fondre toutes ses ordonnances ensemble, d'en faire verser les éléments dans un unique bocal et de préparer ainsi un médicament moyen, auquel il attribuerait la vertu de pouvoir guérir indifféremment tout le monde ?

Nous n'avons pas fait autre chose dans la détermination des droits qui frappent plusieurs articles au Tarif général des douanes. Nous avons commis naïvement la faute d'admettre que toutes les résistances que nous entendions opposer à la concurrence étrangère, pouvaient se condenser et se synthétiser en une seule résultante, équivalente à leur moyenne, laquelle pouvait s'appliquer avec efficacité en visant un seul concurrent : le *concurrent moyen*.

Malheureusement, le concurrent moyen n'existe pas. C'est un être imaginaire, et ce n'est pas seulement contre des abstractions, mais contre des réalités que nous avons à nous défendre.

Le système des droits fixes était suffisant à l'époque où la concurrence se renfermait encore dans les limites étroites de l'Europe ; mais il ne peut plus convenir maintenant qu'elle a le globe entier pour théâtre.

Aujourd'hui, tout change. Tout a déjà bien changé !

Les prix, dans les échanges internationaux, ont cessé d'être rationnels. Ils montent ou baissent au gré de variations qui

sont indépendantes de l'offre et de la demande, voire même du prix de revient, du travail et des dépenses incorporés dans le produit. Le bon sens veut que l'on tienne compte de l'existence manifeste de ces influences perturbatrices. La logique exige que, dans les droits de douane, puisque leur rôle est d'égaliser les avantages et les désavantages, on tienne compte des changes qui en sont devenus le principal élément.

Le Gouvernement du Brésil a déjà trouvé et même appliqué, il y a quelques années, un procédé très efficace. Un décret, en date du 26 janvier 1889, augmente les droits de douane sur plusieurs articles d'importation brésilienne selon une échelle mobile correspondant aux fluctuations du change.

Voici l'article de ce décret qui nous intéresse (1) :

Art. 1<sup>er</sup>. — En outre des droits établis par le tarif des douanes pour les marchandises désignées, il est établi, à partir du 1<sup>er</sup> mars, un pourcentage additionnel calculé sur les mêmes droits et proportionnel aux oscillations du change de la manière suivante :

Pour un change de  $22\frac{1}{2}$  pour mille reis ; pourcentage additionnel : 6 %.

Pour un change de plus de  $25\frac{1}{2}$  jusqu'à  $27\frac{1}{2}$  pour mille reis ; pourcentage additionnel : 15 %.

Pour un change de plus de  $27\frac{1}{2}$  pour mille reis ; pourcentage additionnel : 20 %.

Le but de cette mesure était de favoriser l'industrie brésilienne, en la protégeant contre le tort que lui fait l'*abaissement du change*, lequel équivaut à un abaissement des prix

(1) Nous empruntons le texte de ce décret à la *Révolution Économique* (Paris, Calmann Lévy, 1890). L'auteur, M. Jules Domergue, est le premier qui ait signalé l'importance de la question monétaire dans l'établissement des règlements douaniers, et qui ait appelé l'attention sur la nécessité d'un *Tarif rectificatif des changes*.

des objets fabriqués importés d'Europe. En appliquant le même principe, nous nous protégerons contre le tort que nous fait l'*élévation du change*, lequel équivaut pour nous à un abaissement du prix des produits agricoles qui nous viennent de l'étranger.

Messieurs, nous n'avons encore étudié la question qui nous occupe que sous une seule de ses faces : le mal que nous font les changes. Nous avons cherché le remède que nous croyons avoir trouvé dans l'application d'un Tarif rectificatif. Nous n'avons donc fait, en somme, que de la thérapeutique en économie monétaire. Il serait bon aussi de ne pas négliger l'hygiène ; car si guérir le mal, est bien, l'empêcher de se produire est assurément mieux.

Cette grave question des causes dont nous avons surtout examiné les effets, a été étudiée à fond par des maîtres que l'on ne saurait trop lire. Les pionniers et les initiateurs s'appellent Wolowski, Cernuschi, Emile de Laveleye. Leur enseignement a été à la fois élargi et documenté par M. Alphonse Allard, directeur de la Monnaie de Bruxelles ; il est continué dans l'*Economiste Européen*, par M. Théry ; et dans une autre revue, la *Réforme Économique*, M. Jules Domergue s'en fait le vulgarisateur avec un esprit qui, loin de nuire à la science, lui enlève toute aridité au point de la rendre non seulement facile, mais encore attrayante (1).

(1) Wolowski, *L'Or et l'Argent*, 1870. — Cernuschi, *M. Michel Chevalier et le bimétallisme*, 1876. — Du même, *Le Bimétallisme à 15  $\frac{1}{2}$* , 1881. — Emile de Laveleye, depuis 1865, a publié sur la Question monétaire un grand nombre de brochures ou d'articles de Revues qu'il a résumés dans son livre *Le Bimétallisme international*, 1891. — Alph Allard, *Etude sur la Crise agricole*,

Lisez ces auteurs, Messieurs. Ils vous apprendront avec une clarté parfaite que le mal des changes, qui sévit sur le vieux monde, a pour cause principale *l'insuffisance du numéraire*.

On en a réduit encore la quantité en démonétisant l'argent, et cela au moment précis où il aurait fallu, au contraire, l'augmenter.

On prétend qu'il y a, depuis quelques années, un tel accroissement dans la production de l'argent que le prix en a dû baisser, au point de justifier la déchéance dont il a été frappé et d'en exiger le maintien.

Erreur! qu'un examen tant soit peu sérieux des faits réfute d'une façon péremptoire.

La production de l'argent, depuis 1873, n'a même pas suffi pour entretenir le rapport de poids qui existait avant cette date, dans le monde entier, entre les stocks de l'or et de l'argent.

On allègue que l'or, aujourd'hui, est produit en beaucoup plus grande quantité qu'autrefois; si bien qu'avant peu son abondance réparera les inconvénients causés par la contraction monétaire, dont on n'ose plus guère nier la réalité.

Nouvelle erreur! Pendant un quart de siècle, de 1851 à 1873, la circulation monétaire universelle recevait chaque année, en moyenne, une augmentation de 930 millions de numéraire d'or et d'argent. Elle s'était habituée à cette

*commerciale et ouvrière et ses causes monétaires en Angleterre, 1888.* — Du même, *Dépréciation des richesses, crise qu'elle engendre, maux qu'elle répand, souffrances qu'elle provoque dans les classes laborieuses, 1889.* — Jules Domergue, *La Révolution Economique, 1890.* — Edmond Théry, *La Crise des Changes, 1894.*

sorte d'alimentation, à laquelle l'augmentation annuelle des affaires s'était ajustée. Mais, depuis 1873, l'Europe, par un simple caprice, n'a plus voulu que de l'or. L'augmentation du numéraire, pour elle, n'a donc plus été que de 556 millions par an.

Or, si l'on tient compte, comme on doit le faire, de l'augmentation des transactions — car le monde a grandi en vingt-deux ans — c'est un vide de 500 millions par an, ou un vide total de plus de 11 milliards qui s'est creusé dans le stock monétaire universel, et qu'il faudrait combler immédiatement.

Toutes les mines du Transvaal, si elles pouvaient nous livrer *instantanément*, en bonnes pièces monnayées, tout l'or qu'elles contiennent et sont censées devoir nous livrer en dix ans, d'après les prévisions les plus optimistes, suffiraient à peine à la tâche. Mais quand bien même le miracle de l'extraction et du monnayage instantanés de tout l'or de l'Afrique du Sud viendrait à se produire, la moindre partie du mal serait seulement réparée ; car l'économie monétaire universelle souffrirait toujours du désarroi causé par la déchéance dont ont été frappés les quatre septièmes de la monnaie qui servait au règlement des dettes internationales.

Entre les prix des marchandises et la quantité du numéraire circulant, il existe, Messieurs, un équilibre nécessaire.

Quand il y a beaucoup de numéraire dans un pays, on en donne beaucoup pour peu de services rendus. — S'il y en a peu, au contraire, on exige beaucoup de services pour très peu de cette rareté, qui s'appelle la monnaie.

On a voulu nier cette vérité, mais il a fallu renoncer à cette négation, comme à beaucoup d'autres.

Eh bien ! aujourd'hui, nous vivons dans une période que caractérise un abaissement général des prix.

Si l'on considère, en effet, le prix moyen des 45 principales marchandises utiles à l'homme civilisé pendant 11 années, de 1867 à 1877, et qu'on prenne ce prix pour base en l'inscrivant au niveau 100, on verra que les prix, en 1873, étaient au-dessus de la moyenne, au niveau 111 ; mais, depuis cette époque, ils ont toujours baissé pour arriver à 67 à la fin de l'année 1893 ; et l'accroissement de la production de l'or n'a nullement enrayé la baisse, puisqu'en fin d'année 1894, on arrivait tout prêt du niveau 60, avec une baisse nouvelle de 10 %.

Il y a donc baisse des prix, c'est incontestable. Ce ne sont pas seulement les producteurs de blé qui en sont convaincus, mais les partisans les plus doctrinaires du monométallisme-or, eux-mêmes, le reconnaissent.

Seulement, en le reconnaissant, ils en discutent les effets.

La baisse des prix est-elle un bien ? Est-elle un mal ?

Absolument parlant, elle n'est ni l'un ni l'autre ; cela dépend de la cause pour laquelle les prix ont baissé.

S'ils baissent parce que la matière première est produite en plus grande abondance, grâce à une meilleure culture, par des producteurs qui réalisent *toujours le même profit* : s'ils baissent parce que la fabrication s'est perfectionnée et que les prix de revient ont, par suite, diminué ; si l'industriel fabriquant davantage avec moins de dépense, peut vendre moins cher sans cesser de toujours bien faire ses affaires, la baisse des prix est un bien parce qu'elle permet au consommateur de se procurer, sans que personne en souffre, des objets dont il était obligé précédemment de se priver ou de ne consommer qu'en quantité insuffisante pour ses besoins.

Mais si les prix baissent parce que le producteur est obligé de réduire ou même de *sacrifier complètement son bénéfice*, alors la baisse est un mal, parce qu'elle engendre la gêne d'abord et puis la ruine, qui conduisent successivement à la réduction des salaires et ensuite au chômage.

C'est ce qui se produit aujourd'hui avec une intensité plus ou moins grande, mais générale dans toute l'Europe.

Après avoir discuté les effets de la baisse des prix, nos contradicteurs prétendent en discuter la cause.

Cette baisse, disent-ils, provient d'une production excessive, qui dépasse de beaucoup les besoins du consommateur. Il y a trop de marchandises. Alors naît la thèse de la *surproduction*; celle que les Anglais appellent la théorie du *glut* ou de l'engorgement universel.

Un peu d'étude impartiale suffit pour en faire bonne justice.

Pour ne parler que du blé, pendant les sept années dernières (1888-1894), les dix principaux pays producteurs ont donné moins de blé par tête d'habitant qu'ils n'en avaient produit pendant les huit années précédentes (1880-1887). Et cependant le blé a baissé, comme l'on sait, dans une proportion énorme.

Mais voici un autre argument plus fort encore, s'il est possible, et peut-être plus suggestif que le précédent.

En 1882 et en 1884, la récolte totale des dix principaux pays producteurs de blé était égale à celle de 1893.

Or en 1882, le blé valait à Londres 61 fr. le quarter (2<sup>hl</sup>.907)  
 en 1884, il valait 57 —  
 et en 1893, il ne vaut plus que 38 —

Quel rapport peut avoir la baisse des prix avec la surproduction, dans le fait que nous signalons, puisqu'il s'agit de

trois années qui ont donné la même récolte ? Evidemment, aucun.

Cherchons donc ailleurs la cause. Nous la trouverons peut-être en examinant la cote de l'argent.

En effet, pendant que le quarter de blé valait successivement, à Londres, dans les années considérées, 61 fr., 57 fr. et 38 fr., l'argent valait aux mêmes dates  $51^{\text{d}5/8}$ ,  $50^{\text{d}5/8}$  et  $32^{\text{d}}$  l'once.

Pendant que le blé baissait de 40 %, l'argent baissait aussi de 40 %.

N'y a-t-il pas, pour tout observateur sincère une concordance frappante entre ces deux phénomènes : entre le cours du quarter de blé sur le marché de Londres et le cours de l'once d'argent.

La baisse générale des prix n'est donc pas due au *glut*, à la surproduction, qui n'existe pas ; mais à la disqualification du métal argent, exclu du monnayage libre, et comme conséquence, à une insuffisance de numéraire ayant plein pouvoir payant pour régler les différences dans les transactions internationales.

Que conclure de là, si non que l'hygiène, en économie monétaire, enseignerait qu'il faut réhabiliter l'argent ; reconstituer l'Union latine d'avant 1873, en l'étendant aux Etats qui sont les grands liquidateurs des affaires monétaires universelles ?

L'adhésion de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne et des Etats-Unis à la frappe libre, non seulement de l'or mais aussi *de l'argent*, ayant, dans le rapport de 1 à  $15\frac{1}{2}$  pleine valeur libératoire, peut seule mettre un terme à la crise de contraction monétaire dont souffre le monde des affaires, en imposant à tous, au grand avantage de tous, le régime du bimétallisme international.

Messieurs, je suis loin d'avoir épuisé la question que vous m'avez appelé à traiter devant vous. Je n'ignore pas qu'il reste encore beaucoup d'objections à faire ; mais il ne manque pas non plus d'arguments pour y répondre. Etudiez-les.

Il en est, d'ailleurs, des convictions, dans les questions sérieuses, à mon avis, comme des fortunes ; les plus solides, sont celles qui se forment lentement, et par le travail.

Pour moi, si j'ai pu seulement vous convaincre de l'importance très réelle de la question monétaire, et si j'ai eu le bonheur de m'exprimer assez clairement pour vous faire apprécier l'intérêt considérable que présente son étude pour la solution des principaux problèmes économiques et sociaux de notre temps, je m'estimerai très heureux, car j'aurai atteint mon but.

---

## EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX.

---

*Séance du 13 juillet 1895.*

PRÉSIDENCE DE M. ANDOUARD, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont au Bureau : MM. Andouard, Bardoul, Herbelin, Peignon.

Avant la lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. ANDOUARD informe le Comice du deuil cruel qui vient de frapper M. H. de la Biliais, dans la personne d'un de ses fils. Les Membres présents s'associent à la douleur de leur excellent Président ; ils chargent M. Andouard

d'être auprès de lui leur interprète et de lui offrir leurs compliments de condoléance.

Lecture est donnée ensuite du procès-verbal de la séance de juin, qui est adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce que le lieu choisi pour le Concours annuel du Comice est la ville d'Ancenis. La date du Concours est le 5 septembre.

Il donne ensuite la parole à M. LÉON BUREAU, qui expose, d'une manière saisissante et avec une chaleur communicative, la question du bimétallisme (inséré).

À l'issue de cette intéressante Conférence, M. LE PRÉSIDENT remercie vivement M. Bureau de son remarquable plaidoyer en faveur du double étalon monétaire, et il exprime l'espoir que le charmant Conférencier voudra bien faire entendre souvent au Comice sa parole à la fois si élégante et si instructive.

Le Comice décide ensuite qu'il se fera inscrire à la ligue nationale bimétallique, à titre de membre correspondant.

Il est donné communication du programme du Concours annuel, dont les différents paragraphes sont successivement votés.

M. LE PRÉSIDENT annonce les présentations suivantes :

M<sup>me</sup> Permentier, château de la Verrie, commune de Châteauthébaud, par MM. Andouard et A. Beuchet ;

MM. Alfred Bariller, place Lafayette, 1, par MM. Peignon et Andouard ;

Cyprien Gouraud, rue Lafayette, 16, par MM. A. Lefevre et Bardoul.

*Pour le Secrétaire des séances,*

O. BARDOUL.

---

**PARTIE OFFICIELLE.**


---

**CONCOURS DU COMICE AGRICOLE CENTRAL DE LA LOIRE-  
INFÉRIEURE.**


---

**Arrondissement d'Ancenis.**

Le concours annuel aura lieu à Ancenis, le jeudi 5 septembre 1895.

**SUBVENTIONS.**

Par M. le Ministre de l'Agriculture pour être distribuées au nom du Gouvernement de la République...	500 »
Par le département. — Agriculture .....	2.500 »
Par la commune d'Ancenis.....	500 »

**Programme.**

- 8 HEURES. — Concours d'instruments.
- 9 HEURES 1/2. — Réunion des jurys à la Mairie.
- MIDI. — Concours de labourage.  
Opération des divers jurys.
- 3 HEURES. — Réunion du bureau et de tous les jurys  
au lieu du Concours, pour le classement  
des lauréats.  
Réunion des Membres de la Société des  
Agriculteurs de France.
- 4 HEURES. — Distribution des récompenses.  
Discours du Président.  
Rapport sur le Concours pour la prime  
d'honneur.  
Proclamation des lauréats.

## I. — Culture.

### *Prime d'honneur.*

Médaille d'or d'une valeur de 400 fr. et une somme de 400 fr., à décerner à l'exploitation rurale attestant la direction la plus intelligente, les efforts les plus soutenus et les résultats les plus satisfaisants.

### *Prix culturaux.*

1<sup>er</sup> prix. Médaille d'argent (G. M.) et 200 fr.

2<sup>e</sup> prix. Médaille d'argent (M. M.) et 150 fr.

3<sup>e</sup> prix. Médaille de bronze et 100 fr.

En outre, des médailles pourront être affectées à des cultures de détail reconnues méritantes.

Sont admis à concourir :

- 1<sup>o</sup> Les fermiers à bail ;
- 2<sup>o</sup> Les métayers ;
- 3<sup>o</sup> Les cultivateurs propriétaires participant personnellement et manuellement aux travaux des champs ;
- 4<sup>o</sup> Les propriétaires exploitant à l'aide de serviteurs à gages.

Si le prix est remporté par un propriétaire exploitant à l'aide de serviteurs à gages, il recevra seulement une médaille et un diplôme. En ce cas, les prix en argent pourront être distribués entre les serviteurs de l'exploitation primée.

Si le prix est remporté par un métayer, la prime en argent lui appartiendra et une médaille sera remise au propriétaire, sauf le cas où ce dernier serait resté étranger à la direction. En cas d'administration par voie d'un gérant actif, celui-ci pourra être appelé à recevoir une médaille.

*Prix de spécialités.*

Des médailles sont proposées pour :

- 1<sup>o</sup> Constructions rurales bien comprises ;
- 2<sup>o</sup> Aménagements et soins bien entendus donnés aux fumiers ;
- 3<sup>o</sup> Installation de laiterie et fromagerie ;
- 4<sup>o</sup> Emploi d'instruments agricoles perfectionnés ;
- 5<sup>o</sup> Installation de pressoirs à vin ou à cidre ;
- 6<sup>o</sup> Drainage et irrigations ;
- 7<sup>o</sup> Enfin, pour toutes améliorations dignes d'être offertes en exemple.

*Vignes.*

## CULTURE ET TRAITEMENTS.

- 1<sup>er</sup> prix. — Médaille de vermeil.
- 2<sup>e</sup> — — d'argent (G. M.).
- 3<sup>e</sup> — — d'argent (M. M.).
- 4<sup>e</sup> — — de bronze.

Aux viticulteurs ayant apporté le plus de soins à la culture et à la préservation d'un vignoble d'au moins 1 hectare de superficie.

*Vergers.*

- 1<sup>er</sup> prix. — Médaille de vermeil.
- 2<sup>e</sup> — — d'argent.
- 3<sup>e</sup> — — de bronze.

Pour les plantations de vergers les mieux aménagés.

**II. — Enseignement agricole.***Récompenses aux Instituteurs.*

Des médailles sont proposées à MM. les Instituteurs qui justifieront avoir introduit dans leur école l'étude de l'agriculture.

- 1<sup>er</sup> prix. — Médaille de vermeil.  
 2<sup>e</sup> — — d'argent (M. M.).  
 3<sup>e</sup> — — d'argent (P. M.).  
 4<sup>e</sup> — — de bronze,

*Récompenses aux Elèves.*

- 1<sup>er</sup> prix. — Livret de Caisse d'épargne de 20 fr.  
 2<sup>e</sup> — — — — 15  
 3<sup>e</sup> — — — — 10

En outre, il pourra être décerné 4 livrets de Caisse d'épargne de 5 fr. l'un et des livres d'agriculture.

**CONCOURS DÉPARTEMENTAL.**

**III. — Animaux reproducteurs.**

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les animaux primés dans un Concours supérieur ne pourront être admis à concourir.

Tous les animaux présentés au Concours devront être accompagnés d'un certificat délivré par le Maire de la commune où réside le propriétaire, attestant qu'ils sont nés ou élevés chez lui, ou que, tout au moins, il les possède depuis six mois.

Les taureaux devront être rigoureusement munis de mouchettes.

Tout animal primé devra rester au moins six mois dans le département.

Cette clause ne s'applique pas aux taureaux de 2 ans et au-dessus.

Ne seront pas admis à concourir les animaux qui seront dans un état d'engraissement qui les rend impropres à la reproduction.

**ESPÈCE BOVINE.****1<sup>re</sup> CATÉGORIE.**

Race Parthenaise (Nantaise, Vendéenne.)

*1<sup>re</sup> Section. — Taureaux sans dents de remplacement.*

1 <sup>er</sup> prix.....	70 fr.
2 <sup>e</sup> — .....	60
3 <sup>e</sup> — .....	50

*2<sup>e</sup> Section. — Taureaux n'ayant que 2 dents en bouche.*

1 <sup>er</sup> prix.....	50 fr.
2 <sup>e</sup> — .....	30

*3<sup>e</sup> Section. — Génisses sans dents de remplacement.*

1 <sup>er</sup> prix.....	50 fr.
2 <sup>e</sup> — .....	40
3 <sup>e</sup> — .....	25

*4<sup>e</sup> Section. — Génisses n'ayant que 2 dents en bouche.*

1 <sup>er</sup> prix.....	50 fr.
2 <sup>e</sup> — .....	40
3 <sup>e</sup> — .....	30

*5<sup>e</sup> Section. — Vaches ayant au moins 4 dents.*

1 <sup>er</sup> prix.....	50 fr.
2 <sup>e</sup> — .....	40

**2<sup>e</sup> CATÉGORIE.**

Race Durham et ses croisements.

*1<sup>re</sup> Section. — Taureaux sans dents de remplacement.*

1 <sup>er</sup> prix.....	70 fr.
2 <sup>e</sup> — .....	60
3 <sup>e</sup> — .....	50
4 <sup>e</sup> — .....	40

2<sup>e</sup> Section. — Taureaux n'ayant que 2 dents en bouche.

1 <sup>er</sup> prix.....	60 fr.
2 <sup>e</sup> — .....	40

3<sup>e</sup> Section. — Génisses sans dents de remplacement.

1 <sup>er</sup> prix.....	60 fr.
2 <sup>e</sup> — .....	40
3 <sup>e</sup> — .....	30

4<sup>e</sup> Section. — Génisses n'ayant que deux dents en bouche.

1 <sup>er</sup> prix.....	60 fr.
2 <sup>e</sup> — .....	50
3 <sup>e</sup> — .....	40
4 <sup>e</sup> — .....	30

5<sup>e</sup> Section. — Vaches ayant au moins 4 dents.

1 <sup>er</sup> prix.....	50 fr.
2 <sup>e</sup> — .....	40
3 <sup>e</sup> — .....	30
4 <sup>e</sup> — .....	20

3<sup>e</sup> CATÉGORIE.

## Races diverses.

1<sup>re</sup> Section. — Taureaux de 1 à 3 ans.

1 <sup>er</sup> prix.....	50
2 <sup>e</sup> — .....	30
3 <sup>e</sup> — .....	20

2<sup>e</sup> Section. — Génisses n'ayant pas plus de 2 dents en bouche.

1 <sup>er</sup> prix.....	40 fr.
2 <sup>e</sup> — .....	30
3 <sup>e</sup> — .....	25

3<sup>e</sup> Section. — Vaches ayant au moins 4 dents.

1 <sup>er</sup> prix.....	40 fr.
2 <sup>e</sup> — .....	30
3 <sup>e</sup> — .....	25

## IV. — ESPÈCE PORCINE.

1<sup>o</sup> Verrats.

1 <sup>er</sup> prix.....	35 fr.
2 <sup>e</sup> — .....	25

2<sup>o</sup> Truies.

1 <sup>er</sup> prix.....	30 fr.
2 <sup>e</sup> — .....	20

## V. — ANIMAUX DE BASSE-COUR.

## Poules et canards.

1 <sup>er</sup> prix. Médaille d'argent offerte par M. le C <sup>te</sup> de Maupassant.	
2 <sup>e</sup> — Médaille de bronze.	
3 <sup>e</sup> — Médaille de bronze.	

## VI. — LABOURAGE.

A midi précis un concours de labourage aura lieu dans un champ situé près la ville d'Ancenis.

Le labour sera fait en endossant et terminé en dédossant, de manière à former des planches complètes.

Les charrues ne seront attelées que de deux animaux seulement, et le laboureur conduira lui-même sa charrue, sans recevoir d'aide.

1 <sup>er</sup> prix. — Une somme de.....	40 fr.
2 <sup>e</sup> — — —	30
3 <sup>e</sup> — — —	25
4 <sup>e</sup> — — —	20
5 <sup>e</sup> — — —	15

Le 1<sup>er</sup> prix ne pourra concourir à l'avenir que pour un rappel de prix avec diplôme.

Les concurrents devront être arrivés sur le champ de labourage à 11 heures au plus tard, sans qu'il leur soit nécessaire de se faire inscrire à l'avance.

### VII. — Produits agricoles.

Une médaille de vermeil et des médailles d'argent et de bronze sont offertes au plus beau lot de produits agricoles de toutes sortes.

1 <sup>er</sup> prix. — Médaille de vermeil et.....	20 fr.
2 <sup>e</sup> — — — d'argent (m. m.) et.....	20
3 <sup>e</sup> — — — d'argent (m. m.) et.....	20
4 <sup>e</sup> — — — d'argent (p. m.) et.....	15
5 <sup>e</sup> — — — de bronze et.....	5

En outre, deux médailles d'argent et trois de bronze sont offertes aux produits agricoles, tels que : semences, beurres, miels, etc. Sont exceptés les cidres et poirés.

### VIII. — Instruments agricoles.

Un concours d'instruments agricoles aura lieu à 8 heures précises du matin dans un champ situé près la ville d'Ancenis.

Des attelages seront à la disposition des exposants *qui en feront la demande* au Secrétaire général, rue Saint-Charles, 2, le 20 août, au plus tard. Ils devront se munir des chaînes nécessaires à la traction de leurs instruments.

Des médailles de vermeil, argent et bronze, sont offertes aux *constructeurs* pour les instruments suivants :

1<sup>o</sup> Fouilleuses ; 2<sup>o</sup> Défonceuses ; 3<sup>o</sup> Butteurs ; 4<sup>o</sup> Broyeurs et Concasseurs (ramilles, ajoncs) ; 5<sup>o</sup> Charrues Brabant ; 6<sup>o</sup> Trieurs.

En outre, des médailles sont mises à la disposition du

Jury pour être distribuées entre les constructeurs ou représentants qui auront exposé des collections d'instruments.

### **IX. — Médailles des Agriculteurs de France.**

Une délégation de la Société des Agriculteurs de France décernera, au nom de cette Société et entre les concurrents aux prix du Comice :

Une médaille de vermeil grand module.

Deux médailles d'argent grand module.

Deux médailles de bronze.

NOTA. — Les membres du Comice faisant partie de la Société des Agriculteurs de France sont invités à se réunir sur le lieu du Concours, à 2 heures précises, pour attribuer les médailles ci-dessus.

### **X. — Le Concours annuel de 1896**

se tiendra dans l'arrondissement de Châteaubriant.

*AVIS. — Les Compagnies de chemins de fer accordent une réduction de 50 pour cent sur le transport des animaux, instruments et produits qui devront figurer au Concours du Comice agricole central de la Loire-Inférieure, qui aura lieu le 5 septembre 1895, à Ancenis, à la condition que les expéditeurs feront la demande de cette bonification en faisant leur déclaration d'expédition.*

Le Secrétaire général,

F. COULLAUD.

Le Président,

H. DE LA BILIAIS.

## **REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.**

**La crise monétaire cause de toutes les crises du monde.** — Sous ce titre, M. Séverin, secrétaire de la section des relations internationales de la Société des Agri-

culteurs de France, a fait paraître une brochure dans laquelle il commence par faire remarquer que la baisse des produits agricoles date du décret de 1876, qui a arrêté la frappe de l'argent.

Ce travail, qui comprend treize chapitres, peut, pour l'analyse, se diviser en trois parties :

- 1<sup>o</sup> L'or et l'argent avant le décret de 1876 ;
- 2<sup>o</sup> Le décret de 1876 et ses conséquences ;
- 3<sup>o</sup> Remède à la crise.

I. — Au moment où fut arrêté le système métrique et décimal, la base monétaire reconnue fut le franc d'argent (loi du 18 germinal an III). Toutes les nations étaient alors à l'étalon d'argent et pendant huit ans on n'osa pas, en France, frapper de pièces d'or.

Quand on remarqua que le cours de l'or s'était maintenu à un taux sensiblement égal et de 15 fois  $\frac{1}{2}$  supérieur à celui de l'argent, on ordonna de frapper des pièces d'or dont le poids fut de 15 fois  $\frac{1}{2}$  inférieur à celui de la valeur d'argent correspondante (loi du 7 germinal an XI). La France fit l'échange de l'or et de l'argent pour tous les peuples sur le pied d'un kilo d'or contre 15 kilos  $\frac{1}{2}$  d'argent.

En 1816, l'Angleterre se mit à l'unique étalon d'or et fut imitée, en 1873, par l'Allemagne et les Etats-Unis. On vint chez nous chercher de l'or ; mais la France, qui recevait en échange de l'argent, dont le prix pouvait baisser, puisqu'il était repoussé par trois puissances, prit peur et édicta le décret de 1876. Ce décret, valable pour 18 mois, fut prorogé indéfiniment.

A partir de ce moment, la banque de France ne reçoit plus du dehors que de l'or et ne donne que de l'or. L'argent ne baisse pas, mais, en vertu de la loi de l'offre et de la demande, l'or réclamé par quatre puissances va acquérir

une prime énorme et valoir le double de sa valeur ancienne.

II. — Depuis 1876 une crise économique terrible, qu'aucun droit de douanes ne peut enrayer, pèse sur les produits de notre sol. Le blé, parti de 28 fr. le quintal, tombe à 10 fr. L'industrie se voit supplantée elle-même par les produits manufacturés qui nous arrivent des contrées nouvelles. Celles-ci, poussées par l'Angleterre qui fournit les rails et les ciments, contractent des emprunts pour construire des ports et des chemins de fer. L'Angleterre prête, mais ne reçoit que de l'or ; on oblige les pays qui n'en ont pas à payer le double en argent.

De là l'obligation de nous inonder de blé pour avoir de l'or ; de là ces baisses persistantes.

Toute une échelle de change est établie selon que les pays ont encore un peu d'or ou n'ont plus que de l'argent. C'est la chasse à l'or, et les marchandises et les produits du sol sont livrés contre une quantité d'or de plus en plus faible. C'est ainsi que le 25 janvier 1894, 100 fr. d'or valaient à Buenos-Ayres 340 fr. 82 c., à Santiago du Chili 370 fr. 37 c., achetant une quantité de marchandises équivalente dans ce pays.

Dès 1878, les Etats-Unis avaient pressenti l'Europe pour réunir une conférence monétaire, mais le gouvernement Anglais ne voulut pas accepter les bases d'une réforme par le retour de l'étalon d'argent. L'Allemagne ne voulut rien faire sans l'Angleterre, et ainsi trois conférences monétaires ont eu lieu en 1878, 1881 et 1892 sans résultat.

III. — En 1894, la Société des Agriculteurs de France a émis le vœu d'un accord entre les grandes puissances : France, Union latine, Etats-Unis, Angleterre et Allemagne pour établir une relation fixe des deux métaux, et elle a conclu de plus qu'en cas de refonte, l'or seul fut refondu.

Si l'accord tant rêvé avec les autres nations ne se réalise pas, dit en terminant M. Séverin, et si celui qui nous est proposé un jour l'est dans des conditions qui ne doivent pas nous relever, souvenons-nous que le remède à tout est l'étalon d'argent.

N. RADO DE S<sup>t</sup>-GUÉDAS.

#### VITICULTURE ET POMOLOGIE.

**L'hybride Franc.** — Ce producteur direct, dont la découverte a fait grand bruit l'an dernier, ne paraît pas tenir ses promesses. La Société d'horticulture et de viticulture du Cher, a constaté que les maladies cryptogamiques l'atteignent facilement et qu'il est sensible à la chlorose. D'un autre côté, les fruits sont composés de grains très petits et très clairsemés, donnant une faible quantité de vin doué d'une saveur de Cabernet un peu foxée. La Société craint que l'hybride Franc n'ait aucun avenir comme producteur direct. Il ne peut même pas encore être recommandé comme porte-greffe, puisqu'on ne sait ni son degré d'aptitude à la soudure, ni son coefficient de résistance au phylloxera.

(*Rev. de viticulture.*)

**Sucrage des vins et des cidres.** — Les viticulteurs et acheteurs de vendanges qui ont pratiqué le sucrage, en 1894, est de 148,891 (6,000 de plus qu'en 1893). Il a été employé aux vins de première cuvée : 6,629,000 kil. de sucre ; aux vins de seconde cuvée : 13,282,000 kil. La fabrication des vins de sucre a représenté, en 1894, 2 1/2 % de la production totale.

Pour le sucrage des cidres, les récoltants ont employé 25,000 kil. de sucre seulement, et les acheteurs de pommes et de poires 232,000 kil.

Le tout, vins et cidres réunis, fait une augmentation de 1,500,000 kil. de sucre, sur la quantité consommée en 1893.

(*Bull. de statistique.*)

**Production des alcools.** — Les distillateurs et bouilleurs de profession ont produit, en 1894, 2,114,745 hectolitres d'alcool. Les bouilleurs de crû sont supposés en avoir distillé 214,368 hect., ce qui fait une production totale de 2,329,113 hect. d'alcool pur, inférieure de 147,274 hectolitres à celle de 1893. On en déduit une consommation moyenne de 4 lit. 04 par habitant, en 1894, au lieu de 4 lit. 56 (maximum) en 1892.

(*Rev. de viticulture.*)

**Le mildiou.** — Ce parasite n'aura peut-être jamais été aussi désastreux que cette année, dans le Midi et dans le Sud-Ouest de la France. Les pluies torrentielles et continues de la fin de mai et du commencement de juin ont empêché de procéder aux traitements préventifs; les ravages sont considérables. Dans les plaines de l'Hérault, de l'Aude, du Gard, des vignes ont été complètement effeuillées en quelques jours, les raisins sont entièrement perdus et les rameaux se dessèchent à un point tel que, du côté de Béziers, on a retaillé les vignes dans l'espoir d'obtenir des sarments aoûtés. La récolte sera réduite de moitié au moins dans l'Hérault. Ailleurs, la perte est parfois plus grande encore.

Pour sauver ce qui reste, dans cette partie de la France, et pour préserver les autres régions, il faut renouveler sans retard les aspersion cupriques et les compléter par des projections de poudres de même nature, dans l'intérieur des souches, pour protéger les raisins.

M. Viala conseille de réitérer ce double traitement au bout de trois semaines; c'est le seul moyen que nous ayons d'enrayer le mal.

(*Rev. de viticulture.*)

**Grefe normale en écusson Vauzou.** — La greffe

en écusson, préconisée par M. Salgues, du Lot, en 1887, et améliorée par lui en 1891, ne s'est pas beaucoup propagée, parce qu'il est embarrassant de choisir l'emplacement à donner à l'écusson et, surtout, l'œil-écusson lui-même.

En 1891, M. Vauzou (du Lot), a fait faire à la méthode un progrès décisif, en remplaçant l'écusson *herbacé* par un œil complètement aoûté, pris sur un sarment de l'année précédente conservé dans le sable.

Les précautions à prendre sont de choisir un œil bien constitué, dont l'apparence indique la vitalité. On le lève avec le couteau-greffoir, en laissant sous l'œil même toute l'épaisseur du bois jusqu'à la moelle et même avec un peu de moelle. L'écusson doit être très aminci aux extrémités. On le lie avec du raphia. Pour assurer la reprise, on pince très court les pampres du cep ; l'écusson se soude alors très rapidement et donne un sarment vigoureux, sur lequel on établit la taille au printemps suivant. On ne doit couper la ligature qu'au bout d'un mois.

Bien exécutée, cette greffe a fourni 90 % de bonnes soudures à son auteur, en 1893, sur 1,000 greffes. En 1894, M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture du Lot, a obtenu, dans sa pépinière, 95 % de reprises. Ses principaux avantages sont : 1° une exécution très simple ; 2° une proportion de reprises très élevée ; 3° une soudure parfaite ; 4° c'est le seul moyen de greffer des bois dont l'âge varie de 1 an à 12 ans et plus, sans étêter le sujet et sans l'endommager à la base ; 5° en cas d'échec, elle est facile à recommencer, la même année ou la suivante, en maintenant en partie la production de la souche, l'année du greffage ; 6° enfin, elle permet de placer plusieurs greffons sur le même cep, sans le désorganiser, ce qui augmente les chances de réussite.

(*Rev. de viticulture.*)

**Chlorose et sulfate de fer**, par *M. A. Vivier*. —

On emploie le sulfate de fer contre la chlorose, en neige au pied du cep, en pulvérisation sur les feuilles, ou suivant la méthode du Dr Rassignier, en badigeonnant au moment de la taille toutes les sections avec une solution de sulfate à 33 ‰. M. Vivier a voulu déterminer l'époque à laquelle il est bon d'appliquer ce dernier traitement.

A cet effet, il a choisi, dans une pièce chlorosée de la Grande Champagne, de Cognac, le rang qui l'était le plus ; il l'a fait tailler le 22 octobre dernier, sitôt la chute des feuilles, alors que la végétation n'était pas encore arrêtée. Le badigeonnage des coupes et du cep a été opéré à la dose qui vient d'être dite. Les autres rangs de la même pièce ont été taillés suivant l'habitude, en février-mars, et badigeonnés sur les coupes seulement. A l'heure actuelle, le rang traité à l'automne se détache de l'ensemble par la couleur verte de ses feuilles ; le traitement d'hiver n'a produit aucun résultat appréciable. Il serait intéressant de savoir si le résultat a été le même chez tous ceux qui ont essayé le badigeonnage d'automne.

M. Beuffeuil a obtenu un succès semblable. Il se disposait à sacrifier une plantation de Riparia et de Vialla greffés-soudés, chlorosés régulièrement chaque année, lorsque la pensée lui vint d'essayer sur ces sujets malades le procédé Rassignier. La vigne, ayant encore ses feuilles, fut taillée le 16 octobre, à deux yeux, et badigeonnée séance tenante au sulfate de fer à 50 ‰, sur les sections et sur le cep entier. Aujourd'hui, tous les pieds traités sont superbes de végétation et l'on y chercherait en vain une feuille jaune. De plus, beaucoup sont suffisamment chargés de fruits pour l'année. (*Rev. de viticulture.*)

**Action de l'air sur le moût de raisin**, par *M. V. Martinand*. — L'auteur a traité des moûts plus ou moins

colorés, de manière à en arrêter la fermentation, par addition d'antiseptique, ou par refroidissement à 15° ou à 10°, selon la nature des raisins, puis il les expose à l'action de l'air, en couche mince ou par barbotage. Au bout d'un temps variant de quelques minutes à plusieurs heures, la matière colorante s'oxyde et devient insoluble ; le liquide surnageant est incolore ou très faiblement coloré. Le dépôt, d'abord rouge, passe plus ou moins vite au rouge brique et au jaune plus ou moins brun. Voici les conclusions des observations faites :

1° De tous les éléments du moût, le plus oxydable est la matière colorante rouge soluble ;

2° Dans les raisins du type du Petit-Bouschet, il existe une matière colorante oxydable par l'air et une qui l'est moins ou pas du tout, et qui n'empêche pas l'action de l'air sur les autres éléments du moût ;

3° Le bouquet du vin est non-seulement dû aux bouquets qui existent tout formés dans le raisin, à ceux développés pendant la fermentation, mais aussi, pour quelques variétés, à l'oxydation des éléments contenus dans le moût ;

4° La coloration des vins blancs et leur goût de madère sont dus à une oxydation du moût et ne proviennent pas de la fermentation ;

5° Il est possible de préparer des vins blancs avec des raisins noirs, en extrayant la totalité du liquide qu'ils peuvent donner et en soumettant celui-ci aux opérations suivantes, avant de le faire fermenter : refroidissement pour arrêter la fermentation, aération pour précipiter la matière colorante, filtration du liquide pour empêcher une recoloration pendant la fermentation.

*(Comptes rendus de l'Acad. des Sciences.)*

**Les pommes américaines.** — L'introduction des pommes américaines, en Angleterre, commence à devenir

inquiétante. Du 1<sup>er</sup> novembre 1894 au 28 mars 1895, il a été exporté des Etats-Unis 1,443,592 tonneaux de pommes, soit neuf fois plus que pour la saison précédente. Ces tonneaux, d'une contenance nette de 45 kil., viennent surtout à destination de Liverpool, où ils sont vendus de 15 à 25 fr., suivant la qualité du fruit. Les pommes de Californie se vendent par caisses de 18 kil. nets, à raison de 15 fr. Les pommes ordinaires seules sont d'ailleurs expédiées ; les pommes de très belle qualité sont vendues en Amérique.

La saison de 1892-93 avait été aussi une saison remarquable, en raison de la pénurie de la production européenne ; 1,450,336 tonneaux de pommes avaient été expédiés pour l'Europe. L'exportation s'effectue surtout par New-York et Boston ; la saison dure du 15 août au 15 avril.

(*Le Travail national.*)

**Les fruits de Californie.** — C'est l'an dernier que ces fruits ont fait leur apparition, à l'état frais, sur les marchés du Royaume-Uni, en six expéditions d'essai. Ils consistaient en : poires dites *San Francisco Williams*, abricots (petits), pêches (moyennes), prunes *Monsieur*, et raisins noirs de table. En tout, une soixantaine de tonnes, dont la plus grande partie a été absorbée par le marché de Covent Garden.

Les raisins étaient emballés dans de la sciure de bois ; les autres fruits ont été enveloppés, séparément, dans du papier de soie, puis rangés dans des caissettes et isolés les uns des autres avec des tampons de papier.

Les colis ont été placés, à San Francisco, dans des wagons frigorifiques analogues à ceux qui transportent la viande fraîche, où ils ont été maintenus entre 0 et 4 degrés, pendant tout le trajet, jusqu'à New-York. Là, ils ont été embarqués dans des chambres à air sec et froid, sur les paquebots faisant le service avec Liverpool. Leur conservation a été

parfaite, durant le voyage. Mais ils se sont détériorés en trois ou quatre jours, dans la boutique du détaillant. Cet insuccès se renouvellera et fera baisser les prix d'achat, en Amérique, tant que des locaux refroidis n'auront pas été aménagés pour recevoir les fruits à leur arrivée en Angleterre et les conserver jusqu'au moment de la vente.

Notre commerce d'exportation de fruits, en Angleterre, n'est donc pas encore sérieusement menacé par la Californie. Il l'est bien plus par le défaut de soin avec lequel nous expédions ces fruits. Il y a tout avantage, pour nous, à les envelopper et à les emballer soigneusement ; leur prix est alors bien plus rémunérateur que lorsqu'ils sont envoyés pêle-mêle et sans être protégés contre les chocs de la route.

*(Le Travail national.)*

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

### DU PETIT-PORT.

MOIS DE JUILLET 1895.

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE RAMENÉE A 0° ET AU NIVEAU DE LA MER. — Minimum absolu, 754<sup>mm</sup>,1 le 28, à 4 h. du matin. Maximum, 769<sup>mm</sup>,6 le 6, à 7 h. du matin. Moyenne du mois, 762<sup>mm</sup>,9.

TEMPÉRATURE. — Temps assez chaud pendant tout le mois. — Jour où la moyenne a été la moins élevée, le 15 : 15°,7 ; jour où la moyenne a été la plus élevée, le 25 : 20°,9. Moyenne du mois, 18°. Moyenne des températures minima 12°,9 ; des maxima, 23°,3. — *Thermomètre placé au niveau d'un sol gazonné et à ciel découvert.* — Moyenne des températures minima, 11°,3. — Les températures les

les plus basses atteintes par ce thermomètre ont été : 5°,3 le 13, 4°,3 le 15.

NATURE DU TEMPS. — Beau temps jusqu'au 18, sauf quelques grains de pluie du 11 au 13; plus ou moins nuageux ou couvert, avec pluies fréquentes le reste du mois.

SOLEIL. — Le soleil a brillé tous les jours, sauf le 24 et le 28. Nombre d'heures de soleil marquées par l'héliographe, 119 heures 35 minutes.

NOMBRE DE JOURS OU IL A PLU : 18; ayant donné au moins 1 millimètre d'eau : 11. Nombre d'heures de pluie forte ou assez forte, 6; faible ou assez faible, 25; négligeable, 12 environ. — Périodes pluvieuses : le 1<sup>er</sup>; du 11 au 13; du 18 au 30, sauf le 22 et le 29.

HAUTEUR D'EAU TOMBÉE : 73<sup>mm</sup>,2.

ÉVAPORATION : 108<sup>mm</sup>,2.

ORAGES. — Le 17, tonnerre au loin par moments de 8 h. à 10 h. du matin; le 26, orage à 1 h. du matin, éclairs et tonnerre forts, puis tonnerre faible au loin de 9 h. à 10 h. du matin; le 30, éclairs à l'horizon dans la soirée; le 31, tonnerre faible au loin à 4 h. du soir.

VENT. — Direction générale d'entre O. et S.-O. du 1<sup>er</sup> au 4; d'entre N. et E. du 4 au 8; d'entre O., N.-O., N. du 8 au 16; d'entre O. et S.-O. du 16 au 29; des régions N. le 30 et le 31.

*Le Directeur de l'Observatoire,*

L.-E. LAROCQUE.

---

*Le Gérant,*

J. NORMAND PÈRE.

# L'URBAINE

Compagnie d'assurances à primes fixes

Siège social : 8-37, rue Le Peletier, PARIS.

## INCENDIE

Capital social 5,000,000

*L'Urbaine* assure les risques locatifs, recours des voisins, recours des locataires, etc.

## CHOMAGE

Garantie gratuite des risques locatifs des fermiers.  
Garantie des explosions de dynamite ou autres engins.

## VIE

ACHATS D'USUFRUITS ET DE NUES-PROPRIÉTÉS

Capital social 12,000,000

Assurances vie entière. — Termes fixes. — Mixtes. — Effets multiples. — Capitaux différés.

Participation de 50 % dans les bénéfices de la Compagnie.

RENTES VIAGÈRES

IMMÉDIATES — DIFFÉRÉES

## ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

garantissant le paiement des primes des contrats sur la vie en cas d'accidents ou de maladie et le paiement anticipé du capital en cas d'infirmité totale.

COMBINAISON INDISPENSABLE A TOUT CONTRAT D'ASSURANCE

## ACCIDENTS

Capital social 12,000,000

ASSURANCES COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES

Responsabilité des Patrons. — Responsabilité des Pharmaciens.

Assurances des cochers et palefreniers.

Accidents de chevaux et voitures.

ACCIDENTS DE CHASSE — TIR — VÉLOCIPÈDES

Gardes chasse. — Assurances de voyage.

Assurances agricoles.

RESPONSABILITÉ DES PROPRIÉTAIRES

Agents généraux, MM. BARDOUL et BAUGÉ,  
10, rue du Chapeau-Rouge, NANTES

\*

**CHARLES DÉTRICHÉ AINÉ**

**PÉPINIÉRISTE**

Route des Ponts-de-Cé, Angers (Maine-et-Loire)

**JEUNES PLANTS DE TOUTES SORTES POUR PÉPINIÈRES ET BOISEMENTS**

ARBRES FRUITIERS, FORESTIERS, CONIFÈRES, ROSIERS

*Envoi franco du Catalogue sur demande*

Sellerie-Carrosserie A. Baudrier

FONDÉE EN 1832

**G. LÉON, SUCC<sup>R</sup>**

*Rue Dobrée, 10 et rue Arsène Leloup, 2*

NANTES

Voitures neuves et d'occasion. — Voitures de luxe et  
Voitures de commerce. — Harnais. — Sellerie. — Articles  
d'écurie. — **TÉLÉPHONE.**

**SULFURE DE CARBONE**

**CONTRE LE PHYLLOXERA**

**PRIX TRÈS RÉDUITS**

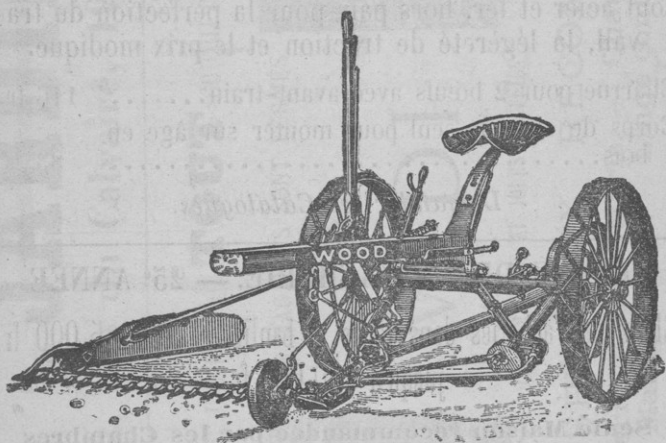
**S'ADRESSER**

**A MM. R. DELAFOY ET C<sup>ie</sup>**

**CHANTENAY-SUR-LOIRE**

NOUVELLES  
**FAUCHEUSES**  
WOOD " Acier "

AVEC LEVIER D'INCLINAISON  
POUR 1 CHEVAL, 2 CHEVAUX OU 2 BŒUFS



Ces machines comprennent tous les derniers perfectionnements apportés aux Faucheuses dans le courant de ces dernières années.

**LA FAUCHEUSE WOOD " ACIER "**

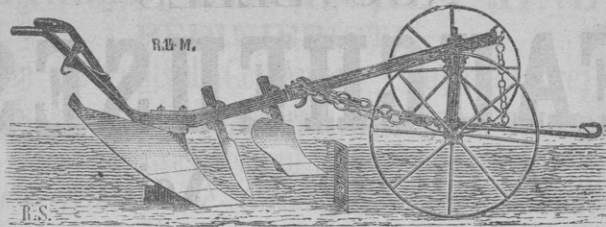
est incontestablement reconnue comme étant la meilleure des machines à faucher.

DEMANDER LE TARIF ILLUSTRÉ SPÉCIAL

**TH. PILTER** 0. ✱

24, rue Alibert, PARIS

CH. FAUL, 13, rue Pierre-Levée, à PARIS



## CHARRUES « SACK »

tout acier et fer, hors pair pour la perfection du travail, la légèreté de traction et le prix modique.

Charrue pour 2 bœufs avec avant-train.....	116 fr.
Corps de charrue seul pour monter sur âge en bois.....	33

*Demander les Catalogues.*

---

### OFFICE DE LA VACHERIE. — 25<sup>e</sup> ANNÉE

Choix de Vacheries dans Paris et banlieue, depuis 5,000 fr. jusqu'à 100,000 fr.

**Seule Maison recommandée par les Chambres syndicales des laitiers-nourrisseurs.**

**VACHERIE à céder**, cause de décès, portes de Paris. — Clientèle riche. — 20 vaches, 240 litres vendus moitié 0,40 cent. et moitié 0,50 cent. — Bonne installation. — Belle boutique, logement 8 pièces. — Bénéfices annuels 10,000 fr. — On traitera avec 20,000 fr. argent ou garanties.

**VACHERIE à céder**, Paris, après fortune, tenue depuis 60 ans par la même famille. — 18 vaches 1<sup>er</sup> choix. 240 litres vendus 0,50 cent. — Magnifique installation, beau logement. — Bénéfices annuels 9,000 fr. — On traitera avec 15,000 fr. argent ou garanties.

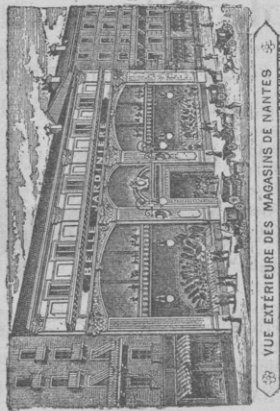
S'adresser à MM. LAPORTE et LEFRANC, 93, boulevard Sébastopol, Paris.

*Sont vendues les Vacheries annoncées précédemment.*

# BELLE JARDINIÈRE

NANTES, 12, rue du Calvaire, 12, NANTES

VÊTEMENTS tout faits et sur mesures et **TOUT** ce qui concerne L'HABILLEMENT



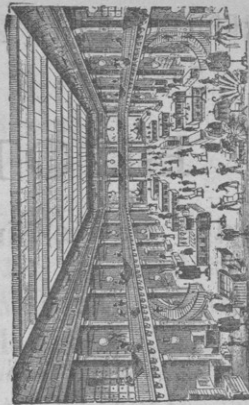
VUE EXTÉRIEURE DES MAGASINS DE NANTES

LES MAGASINS SONT FERMÉS

à

## MIDI

LES DIMANCHES ET JOURS DE FÊTES



VUE INTÉRIEURE DES MAGASINS DE NANTES

RAYONS SPÉCIAUX RECOMMANDÉS

Chapellerie. — Chemiserie. — Bonneterie. — Chaussures. — Ganterie. — Cravates. — Foulards. — Maroquinerie. — Linge confectionné. — Couvertures en tous genres. — Articles d'écurie, de gymnastique. — Escrime et vélocipédiste.

*Uniformes et coiffures militaires, de Lycées, de toutes Pensions et Administrations.*

ARTICLES DE TRAVAIL POUR TOUS LES MÉTIERS.

MATÉRIEL AGRICOLE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

## BUOT

4, place des Petits-Murs, Nantes.

Agriculture — Instruments — Viticulture

Charrues en fer.  
Brabant double.  
Fouilleuse à 2 et 3 socs.  
Herses articulées.  
Rouleaux unis plumbeux.  
Faucheuses et moissonneuses.  
Faneuses et râteaux.  
Baratte mécanique.

Charrue vigneronne.  
Houe et extirpateurs.  
Herses et paroirs.  
Harnais viticole.  
Pressoir dit Universel.  
Fouloir à vendanges.  
Pulvérisateurs divers.  
OEnophile anti-mildiou

## POUDRE DELARBRE

Plus de Chevaux poussifs !

*Seul et véritable traitement de la Pousse*

Guérison prompte  
et sûre de la Pousse.  
Remède souverain  
contre la *Gourme*, la  
*Toux* et la *Bronchite*  
et toutes les affections  
des *voies respiratoires*.

*Béchuque* et *Pectoral*  
souverain.

Chaque boîte  
contient 20 doses. — Prix  
3 FRANCS. Expédition  
contre mandat-poste.



Marque de Fabrique déposée

Maison de vente et  
d'expédition à Paris,  
chez MM. PIOT frères  
28, rue Sainte-Croix  
de la Bretonnerie.

En province, chez  
tous les Drogistes  
et Pharmaciens de  
France.

Vente en gros à  
Aubusson (Creuse),  
pharmacie  
G. DELARBRE.

DÉPOT A NANTES, DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES.

# LAWES' PHOSPHO-GUANO ENGRAIS



A BASE ESSENTIELLEMENT  
organique



DE LA

LAWES' CHEMICAL MANURE COMPANY LIMITED  
**DE LONDRES**

CONCESSIONNAIRE GÉNÉRAL POUR LA FRANCE ET SES COLONIES  
**CH. GAUCHET**

*Membre du Comice agricole et de l'Association bretonne,*

**NANTES, FOSSE, 92.**

« La réputation universelle de sir J.-B. Lawes, le célèbre agriculteur anglais, qui est le fondateur de la Lawes'chemical Manure Company, est un sûr garant des soins intelligents et raisonnés avec lesquels est fabriqué le Lawes' Phospho-Guano. Personne ne connaît mieux les qualités requises pour un bon engrais que le chimiste éminent auquel la Reine d'Angleterre vient de conférer le titre de baronnet pour services rendus à l'agriculture. »

De tous les côtés de la France, nous recevons journellement des certificats attestant les résultats obtenus avec le « Lawes' Phospho-Guano. » Pensant être utile aux agriculteurs et pour les éclairer, nous avons réuni une partie de ces certificats dans une brochure que nous envoyons *franco*.

---

Société de Constructions Mécaniques et Agricoles de Redon.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS, CAPITAL SOCIAL 350,000 FR.

FABRIQUE SPÉCIALE DE MACHINES  
ET INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.

**J. GARNIER ET C<sup>IE</sup>**

A REDON (Ille-et-Vilaine)

---

**183 médailles d'or, d'argent et de bronze.**

Charrues de toutes espèces, herses, hoes à cheval, butteurs, scarificateurs, rouleaux, semoirs, rateaux à cheval, fanneuses et tous instruments d'extérieur de ferme.

Machine à battre, tarares, coupe-racines, hache-paille, barattes et tous instruments d'intérieur de ferme.

---

*Envoi franco du Catalogue illustré à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.*

---

# COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de **75 millions** entièrement versés.

Président : **M. DENORMANDIE**, ancien Gouverneur de la Banque de France.

Directeur général : **M. Alexis ROSTAND**.

Siège social : à **PARIS, 14, rue Bergère**.

Succursale : **2, place de l'Opéra**.

**Agence de NANTES, 8, rue Lafayette.**

Directeur : **M. F. LE ROY**.

## BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS.

<b>A</b> — Boulevard Saint-Germain, 176.	<b>H</b> — Rue du Quatre-Septembre, 2.
<b>B</b> — Boulevard Saint-Germain, 3.	<b>I</b> — Boulevard Magenta, 84.
<b>C</b> — Quai de la Rapée, 2.	<b>K</b> — Boulevard Richard Lenoir, 92.
<b>D</b> — Rue Rambuteau, 11.	<b>L</b> — Avenue de Clichy, 36.
<b>E</b> — Rue Turbigo, 16.	<b>M</b> — Avenue Kleber, 89.
<b>F</b> — Place de la République, 21.	<b>N</b> — Avenue Mac-Mahon, 35.
<b>G</b> — Rue de Flandres, 24.	

## AGENCES EN FRANCE.

Agen.	Castres.	Le Havre.	Montpellier.	Salon.
Aix en-Provence.	Cette.	Lyon.	Nantes.	Toulouse.
Beaune.	Dijon.	Manosque.	Narbonne.	Tourcoing.
Béziers.	Dunkerque.	Marseille.	Roubaix.	Villeneuve-sur-Lot.
Bordeaux.	Hazebrouck.	Mazamet.	Rouen.	

## AGENCES A L'ÉTRANGER.

Londres.	Sousse.	Chicago.	Tamatave.
Manchester.	Bombay.	New-Orléans.	Tananaarive.
Liverpool.	Calcutta.	Melbourne.	Majunga.
Tunis.	San-Francisco.	Sydney.	Shanghai.

# RÉSUMÉ

## DES PRINCIPALES OPÉRATIONS DE L'AGENCE.

	Ouverture de Comptes de Dépôts produisant intérêts, retraits facultatifs contre Chèques ou Reçus. Ouverture de crédits libres ou documentaires sur la France, l'Europe et toutes villes du monde.
Banque, Escompte, Recouvrements.	Escompte de valeurs commerciales. Recouvrements sur la France et l'Etranger. Lettres de Crédit circulaires pour voyages Emission de Chèques, Traités, Lettres de crédit sur la France et l'Etranger. Crédits sur Nantissement de Marchandises. Paiement de Chèques, Domiciliations, etc.
Ordres de Bourse.	Achat et vente de Fonds publics et de Valeurs industrielles pour le compte de tiers.
Coupons.	Paiement immédiat sans frais de tous Coupons, Encaissement, Titres amortis.
Régularisations de Titres.	Echange de Titres, Transferts, Conversions, Libérations, Timbrage. Renouvellement de feuilles de Coupons.
Prêts sur Titres.	Avances sur Rentes, Actions, Obligations Françaises et Etrangères.
Garde de Titres.	Garde moyennant un droit sur le Titre ou sur le Coupon.
Location de coffres-forts à compartiments de toutes dimensions.	Pour la garde des Valeurs, Papiers, Bijoux, etc., etc., réunissant toutes les conditions désirables de sécurité. — Moyens de fermeture puissants, surveillance permanente, précautions multiples contre l'incendie, etc., etc., etc.
Emissions.	Souscription sans frais à toutes les Emissions.
Renseignements.	Financiers et de toute nature gratuits.
Compte de Dépôts.	Intérêts suivant l'importance des Dépôts.
Valeurs de Placement.	Livraison immédiate et sans aucun frais des Obligations, Chemins de fer P.-L.-M., Est, Orléans, Obligations foncières, communales et diverses autres Valeurs.
Bons à lots Panama.	Gros lots 500.000 et 250.000 fr.
Obl. de l'Etat indépendant du Congo.	Gros lots 200.000 et 150.000 fr. Avances temporaires sur ces Titres à des conditions spéciales.
Garantie.	Contre les risques du remboursement au pair des Valeurs à tirage.

### BONS A ÉCHÉANCE FIXE

A 1 an.....	<b>2 1/2</b> %	A 3 ans.....	<b>3 1/2</b> %
A 2 ans.....	<b>3</b> %	A 4 ans.....	<b>4</b> %

Les Bons à échéance sont au porteur ou nominatifs au choix des titulaires, et peuvent s'endosser.

**8, rue Lafayette, NANTES.**

Pianos, Orgues et Instruments de tous Facteurs  
aux prix les plus réduits

## FERNAND LEROUX

FACTEUR, ACCORDEUR DE PIANOS

3, rue de Bréa — **NANTES** — rue de Bréa, 3  
près la Trésorerie générale.

VENTE, ÉCHANGE, LOCATION, OCCASIONS, ACCORDS, TRANSPORTS

Atelier spécial pour la réparation des pianos, orgues, etc., etc.

MUSIQUE — **COMMISSION** — LUTHERIE

**Nota :** Accords et transports à la campagne aux  
meilleures conditions.

## PROVENDE GARREAUD

HYGIÈNE, SANTÉ, ENGRAISSEMENT  
DES ANIMAUX DE FERME ET DE BASSE-COUR

### La PROVENDE GARREAUD

est Stimulante, Appétitive et Tonique

AYANT OBTENU DE NOMBREUSES RÉCOMPENSES  
aux Expositions de Paris, Bordeaux, Poitiers, Niort, etc  
14 MÉDAILLES OR, ARGENT & BRONZE

Approuvée et recommandée par la Société Aca-  
démique d'Agriculture de Poitiers et nombreuses  
Sociétés agricoles.

*La Provende Garreaud est en vente à NANTES,  
chez MM. LOICHEMOLLE, rue Lekain, 4.*

# BOUILLIE BORDELAISE CÉLESTE

à poudre unique

Procédé B. PONS, chimiste-agronome

La seule spécialement recommandée par MM. MILLARDET et  
GAYON, inventeurs de la *Bouillie Bordelaise ordinaire*.

Seuls fabricants : **JULLIAN FRÈRES**, Béziers,

---

La suite ininterrompue des brillants succès qu'elle a fournis depuis 1888, en a fait le remède anti-cryptogamique par excellence.

Son **activité** s'exerce **dès le moment** de l'aspersion ; son **adhérence** est telle qu'elle résiste aux plus fortes pluies ; elle ne **brûle** jamais, même les pousses les plus tendres, et **n'engorge** jamais les appareils de pulvérisation, son dépôt restant indéfiniment **fluide et floconneux**. Sa préparation est **si facile** qu'elle peut être confiée aux mains les plus inexpérimentées.

## PRÉPARATION

Verser peu à peu **deux kilos** de poudre dans **cent litres** d'eau froide déjà mise en mouvement, agiter pendant une minute au plus et la bouillie est prête à être employée.

La **Bouillie Bordelaise céleste** est livrée en sacs de 25, 50 et 100 kilos, en gare Béziers, 63 fr. pour 100 kilos ; 64 fr. pour quantité moindre.

Soufre à l'hydrate de bioxyde de cuivre

## Procédé B. PONS

Des expériences répétées ont prouvé qu'il **détruit** l'oïdium aussi bien que le meilleur des soufres et qu'il **garantit**, sans main-d'œuvre supplémentaire, la **grappe**, du mildiou et des Rots par l'hydrate de cuivre qu'elle reçoit.

Prix : 15 fr. pour au moins 100 kilos, gare Béziers.

Soufres trituré et sublimé.

Se méfier des imitations et des contrefaçons.

# E. POULAIN PÈRE, FILS & C<sup>IE</sup>

NÉGOCIANTS EN VINS

A NANTES, 11, quai de l'Hôpital.

BLAYE-BORDEAUX, cours Bacalan, 99.

MAGASIN DE DÉTAIL :

10, rue Jean-Jacques, NANTES

## MONOPOLES DE GRANDS VINS AUTHENTIQUES

			la bouteille
MÉDOC	Château Lagune.....	1889	bouché au château. 3 fr. 90
	Château Ranzan .....	1889	— 5 »
	Château Palmer.....	1889	— 5 35
	Château Brane Cantenac.	1889	— 5 35
	Château Margaux.....	1889	— 6 40
	Château Batailley.....	1888	— 4 25
	Château Mon d'Armailhac.	1888	— 3 90
	Château Dubart-Milon...	1888	— 5 70
	Château la Mission Haut- Brion.....	1888	— 7 15
	Château Cos Destournel .	1888	— 7 15
	Château Latour.....	1888	— 10 »
	Château Margaux.....	1888	— 10 »
Château Haut-Brion ....	1888	— 14 »	

## GRANDS VINS BLANCS DU PAYS DE SAUTERNES

		la bouteille.
Château Filhot.....	1874 .....	14 fr. »
Château Yquem.....	1879 .....	8 50

*Les vins sont livrés par caisses de 12 bouteilles à la marque du Château ou en caisses assorties au gré des acheteurs.*

# L'UNION

C<sup>ie</sup> D'ASSURANCES A PRIMES FIXES  
CONTRE L'INCENDIE  
FONDÉE EN 1828.

CAPITAL SOCIAL, RÉSERVES ET PRIMES A RECEVOIR : 93 Millions.

Valeurs garanties : 75 **Milliards.**

Sinistres payés depuis l'origine : 194 Millions.

*Encaissements de 1894 = 16,457,769 fr.*

AUCUNE C<sup>ie</sup> FRANÇAISE N'A ATTEINT UN CHIFFRE AUSSI ÉLEVÉ.

L'Union garantit contre les risques d'incendie même lorsque l'incendie est causé par le feu du ciel, toutes les propriétés mobilières et immobilières.

*Elle garantit aussi ces mêmes propriétés contre les dommages causés par la dynamite ou tous autres explosifs et assure également contre la perte des loyers et contre le chômage résultant d'incendie ou d'explosion.*

L'Union renonce *gratuitement* à son recours locatif en faveur des fermiers occupants, lorsqu'elle assure déjà les bâtiments pour le compte du propriétaire.

Le montant des pertes est payé *comptant et sans aucune retenue.*

---

## L'UNION

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE  
*avec un Capital spécial et distinct.*  
Ensemble des garanties : 123 Millions.

**Participation annuelle dans les bénéfices de  
la Compagnie à raison de 50 %**

Constitution de capitaux payables soit au décès, soit  
du vivant des assurés.

DOTS POUR LES ENFANTS. — RENTES VIAGÈRES.

S'adresser pour tous renseignements :

*Dans chaque canton*, au représentant de la Compagnie ;  
A Nantes, à **M. Alfred Dulac**, *Directeur particulier*,  
2, quai Brancas, 2.

MACHINES A COUDRE

**"SINGER"**

Pour tous les travaux de couture sur  
lingerie, drap et cuir.

300 Diplômes d'honneur ou médailles de 1<sup>re</sup> classe

CHICAGO 1893

54 PREMIÈRES RÉCOMPENSES

seule Maison de vente à Nantes

22, RUE CRÉBILLON, 22

---

# BULLETIN

## COMICE AGRICOLE CENTRAL

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INTÉRIEURE.

ANNÉE 1893. — AOÛT.

### TRAVAUX DU COMICE.

#### LA STATION AGRONOMIQUE DE LA LOIRE-INTÉRIEURE.

PAR M. H. DE LA BÉLLE.

Depuis longtemps l'on reconnaît la nécessité d'aider par les travaux chimiques pour aider notre agriculture à lutter contre l'élévation des prix des céréales, par un surcroît de production. L'abaissement des prix, aggravé par le tarif injuste d'une partie des droits en 1892, semblaient devoir se maintenir, il est indéniable que, jusqu'à présent, avec épave, la science cherche en aide à nos malheureux cultivateurs, en leur indiquant la voie, par des conseils bien appropriés, de rendre à leurs terres ce qu'elles leur font perdre.

MACHINES À Coudre

"SINGER"

Pour tous les travaux de couture sur  
tulle, drap et cuir.

100 Diplômes d'honneur ou médailles de 1<sup>re</sup> classe

CHICAGO 1893

54 PREMIÈRES RECOMPENSES

seule Maison de vente à Nantes

22, RUE CRÉBILLON, 22

---